



## ACCORD LA POSTE ENGAGÉE AVEC LES POSTIERS



### LA CFDT SIGNE L'AVENANT DE PROLONGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2024

Signé par la CFDT le 4 mai 2021 pour une durée de 2 ans, l'accord « La Poste, engagée avec les postiers » prend fin au 31 décembre 2023 et avec lui l'ensemble des mesures qui accompagnent toutes les postières et tous les postiers dans leur vie professionnelle

#### LA CFDT a pris ses responsabilités et continue de se battre pour :

- Des **mobilités** facilitées qu'elles soient **interbranches**, **géographiques** avec des accompagnements **financiers** et humains ;
- Des **mobilités externes** avec des accompagnements à la création d'entreprises et des parcours **sécurisés** ;
- La **formation**, un item prépondérant surtout dans l'acculturation **numérique** et digitale ;
- La **baisse** du nombre **d'accidents** du travail, du nombre **d'arrêts** maladie et du nombre de maladies professionnelles ;
- **L'embauche** d'alternants issus de zones prioritaires.

#### La Poste doit assumer les siennes

- Déploiement de la démarche « échangeons » à la BSCC. **Plan d'action** pour prévenir l'**absentéisme** à la BGNP ;
- Poursuite de l'**inflexion** à la baisse des accidents (taux de fréquence et taux de gravité) ;
- Renforcement des métiers de la DATA/IA avec l'école de la DATA/IA Préparation de la 3<sup>ème</sup> **promotion** dès le mois de juin/juillet 2023 ;
- La Poste s'engage à reconduire cet accord dans son ensemble, **tout en maintenant son attachement aux dispositifs d'aménagement d'activité pour les postiers seniors et à prendre des mesures spécifiques pour la préparation de la fin de carrière.**

Pour la CFDT, les transformations de l'entreprise doivent se faire avec les postières et les postiers. Les accords sont un outil au service de cette ambition.

#### Rappel :

Il a pour objectif :

Accompagner les postiers dans la transformation de La Poste.

Permettre de conforter le socle des activités historiques.

Accélérer le développement des moteurs de croissance et de construire la croissance de demain.

Plusieurs accords de Branches ont été signés en référence à l'accord socle du 4 mai 2021.



### S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

J'adhère en ligne



Site F3C



